



Monsieur Le Sous-Préfet, Monsieur l'IA-DASEN de Saône-et-Loire, Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

La FSU trouve qu'il y a un goût particulier à siéger aujourd'hui, même à distance, à ce Conseil Départemental de l'Education Nationale. Notre fédération, éprise de démocratie, de justice sociale, et de défense des droits des salarié·es de la fonction publique valorise plus que jamais sa présence dans cette instance. C'est pour nous l'occasion d'y rencontrer des élus des parents d'élèves, des représentants des municipalités, des associations partenaires de l'école, des représentants de l'administration et de l'état incarné par la présidence de Monsieur le Préfet. Dans cette instance nous pouvons débattre. Nous exposons nos désaccords, parfois nos différends, mais nous pouvons débattre. Chaque personne ici présente, nous en sommes persuadés, est mue par le souci de l'intérêt commun, de la chose publique, de porter haut le service public d'éducation, pour les enfants du département, mais aussi dans la continuité d'une idée fédératrice de la démocratie française.

Imaginez alors, chacune et chacun d'entre vous, que cette instance soit un jour dépouillée de ses prérogatives, et que l'on nous apprenne, par une décision gouvernementale, que la discussion relative aux moyens et à l'organisation de notre institution ne relève plus de nos compétences d'élus, et de représentants ? Cette idée pourrait nous paraître alors saugrenue. Nous nous dirions que cela n'arriverait pas en France, que cela ne serait pas à la hauteur de notre démocratie.

Et pourtant...

Les élus du personnel que nous sommes avons été informé, voilà deux ans de cela, que le gouvernement de Monsieur Philippe, à l'initiative du Ministre de la Fonction Publique de l'époque, Monsieur Darmanin, soutenu par le Président de la République, Monsieur Macron, que nous, élus du personnel, serions désormais écartés des opérations de mutation des agents et d'avancement de carrière. Cela veut dire que ces opérations, qui requièrent qu'un débat paritaire entre l'administration et les élus du personnel soit tenu, se déroulent désormais sans les représentants des personnels. Nous n'avons toujours pas compris ce qui a justifié ce choix. Nous n'avons pas compris ce que gagne notre institution à voir écartés les représentants de celles et ceux qui la font vivre. Si un gouvernement d'une junte militaire d'un pays quelconque, qui supprime le droit aux salariés d'être représentés par leurs élus dans des opérations administratives qui concernent des sujets aussi sensibles que ceux évoqués ici, comment devrait-on qualifier cet acte ?

La démocratie à la française, n'est-ce pas pouvoir, comme le disait Voltaire, faire tout ce que l'on peut pour qu'on l'on puisse dire, quand bien même ce qui sera dit ne suscitera pas notre adhésion ?

Aujourd'hui, nous élus du personnel ne pouvons plus dire à nos collègues que les opérations administratives de mutation et de promotion qui les concernent se sont passées dans la transparence et dans l'équité. Cet état de fait, que la mandature Macron a fait subir aux salariés de la Fonction Publique, est indigne de notre démocratie.

Nous aurons ainsi toutes et tous, citoyennes et citoyens que nous sommes, la responsabilité, là où nous nous trouvons, et notamment dans la perspective des élections présidentielles de 2022, de rétablir ce qui a été cassé, et de remettre de la démocratie (appelons-le paritarisme) dans la Fonction Publique.

Concernant l'accompagnement des élèves en situation de handicap par les AESH, la FSU rappelle que l'institution a opéré un renversement de logique. Nous sommes passés d'une logique de prise en considération du besoin de l'enfant puis d'identification d'un temps d'accompagnement puis la mobilisation des moyens humains nécessaires, vers une logique de création de structure de gestion d'un volume donné de postes d'AESH, et de définir les besoins des enfants au regard de cette gestion du personnel. Ce qu'il faut y comprendre c'est que faute de recruter un nombre suffisant d'AESH, la MDPH a été sommée de supprimer des notifications le temps d'accompagnement des AESH dont l'enfant avait besoin. L'institution, elle, a été sommée de mutualiser les personnels AESH, autrement dit de répartir entre plusieurs élèves les AESH ce qui a comme conséquence la présence diminuée d'un personnel aux côtés de chaque enfant.

La multiplication des PIAL témoigne essentiellement de la multiplication des pilotes, alors que les besoins, réévalués à la baisse, appelleraient plutôt à multiplier les emplois d'accompagnants.

Ainsi, ce redéploiement des PIAL discuté aujourd'hui est pour la FSU à la marge des enjeux de l'inclusion. Bien plus importante à nos yeux la création d'un réel statut des AESH, qui leur permettrait d'accéder à une authentique formation, d'un contrat et d'un revenu digne et d'une perspective à long terme dans leur travail. En parallèle une embauche massive d'emplois d'AESH permettrait de répondre aux besoins réels des élèves. La FSU, favorable à l'école inclusive, rappelle une fois de plus qu'il ne suffit pas de décréter l'inclusion, mais qu'il faut bel et bien se donner les moyens de la faire réussir. C'est d'ailleurs en ces termes que les AESH, en grève le 8 avril dernier, se sont exprimés à l'attention du Ministre de l'Education Nationale.

Enfin, cette deuxième année d'école sous Covid a été éprouvante et épuisante à plus d'un titre. Le ministère de son côté, loin de tirer les leçons du premier confinement, a persisté dans son fonctionnement, traçant seul sa route. Impréparation, absence de concertation, négation de la réalité de l'épidémie dans le milieu scolaire, annonces à grand renfort médiatique... auront rythmé le quotidien d'une école qui n'est pas encore sortie de cette crise et dont les personnels et les élèves en subissent des conséquences importantes en termes d'apprentissages et de conditions de travail. Cette crise aurait dû être l'occasion d'une remise en question profonde de la politique éducative menée comme des réformes engagées. Monsieur Blanquer continue dans une voie qui cristallise l'absence d'adhésion de la profession.

Sous couvert de réduire les inégalités, le resserrement sur les « fondamentaux » les aggrave en appauvrissant les apprentissages notamment pour les élèves issus des milieux populaires. La mise en place des contrats locaux d'accompagnement remet en cause 40 ans de politique d'éducation prioritaire. Le ministère entend imposer une forme de statut hiérarchique à la direction d'école, rejeté fortement par la profession, ce qui bouleverserait profondément le fonctionnement des écoles au quotidien. Pire, le Ministre et son équipe continuent de mettre de l'huile sur le feu auprès de la profession en dénigrant le travail des enseignants (rappelons-nous les soit-disant 4 %

d'enseignants décrocheurs pendant le confinement annoncés par le Ministre lui-même faisant fi de l'indéfectible implication de nos collègues dans cette période inédite, rappelons également cette revalorisation salariale supposée historique qui débouche sur une proposition indigente et qui, selon le scénario exclut 70 % des enseignants, ou représente pour tous une augmentation mensuelle d'environ 14 euros...) et en stigmatisant l'action syndicale (rappelons l'intervention du Président du Comité scientifique du Ministère de l'EN, Monsieur Stanislas Dehaene, qui déclarait sur France Inter le 4 juin «à chaque fois qu'il y a des grèves les inégalités augmentent ». Rappelons que sur l'ensemble des 36 semaines constituant l'année scolaire 2020-21 il y a eu dans la fonction publique d'éducation...2 grèves).

Pourtant, malgré le manque d'accompagnement et de soutien de l'institution, malgré les attaques en interne dont a été victime notre profession, face à des situations inédites dans notre métier à cause de la crise sanitaire, les personnels ont su faire front et représenter mieux que quiconque le service public d'éducation. Personne ne viendra nous applaudir. Et cela n'est pas une requête. Mais il n'est plus entendable que les enseignants français bénéficient d'une des rémunérations les plus faibles des pays de l'OCDE.

La FSU demande ainsi une juste revalorisation de nos salaires et un engagement massif de l'état dans notre institution.